

Rendement de la Gestion responsable<sup>MD</sup> – 2018

# RESPECT DE NOS ENGAGEMENTS



**Gestion responsable™**  
Notre engagement envers le développement durable.



**ASSOCIATION CANADIENNE DE  
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE**

## OBTENIR DES RÉSULTATS POUR LES CANADIENS

Dans le cadre du programme Gestion responsable<sup>MD</sup>, les membres de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) doivent déclarer chaque année toutes les blessures ou maladies professionnelles, ainsi que tous les rejets de substances, même ceux qui sont inférieurs au seuil de déclaration de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada.



En tant que membre du Conseil international des associations de l'industrie chimique (ICCA), l'ACIC s'est engagée à accélérer les progrès vers la réalisation des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Ces objectifs sont définis tout au long du rapport. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site [sdg.icca-chem.org](http://sdg.icca-chem.org).



Gestion responsable<sup>MD</sup>

# NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) a lancé le programme Gestion responsable en 1985. Au cours des 34 dernières années, l'initiative a incité les membres de l'ACIC à travailler continuellement à améliorer leur rendement en matière de santé, de sécurité et d'environnement, tout en offrant aux Canadiens des produits essentiels sur lesquels ils comptent tous les jours.

**C**haque membre de l'ACIC est tenu de s'engager à respecter l'éthique et les codes rigoureux de la Gestion responsable. Ces normes influent sur tous les aspects des activités d'une entreprise et incitent les membres non seulement à respecter la réglementation gouvernementale, mais à la dépasser. Les principes de la Gestion responsable les obligent à innover pour concevoir des produits et des procédés plus sécuritaires et plus respectueux de l'environnement, et à s'efforcer de réduire les dommages pendant tout le cycle de vie de ces produits.

En s'engageant à respecter les principes de la Gestion responsable, les membres de l'ACIC sont un exemple de gestion environnementale et de transparence pour d'autres industries au Canada et dans le monde — et cet engagement a fait avancer les choses.

## PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA GESTION RESPONSABLE<sup>MD</sup>

Nous engageons nos gens, nos technologies et nos pratiques opérationnelles envers un développement durable — l'amélioration de la société, de l'environnement et de l'économie. Les principes de la Gestion responsable sont essentiels à notre réussite, et nous nous engageons à :

- travailler constamment à l'amélioration de la qualité de vie des gens et de l'environnement, sans causer de dommages;

- rendre des comptes au grand public, en particulier nos collectivités locales, qui sont en droit de connaître les risques et les avantages de ce que nous faisons;
- prendre des mesures préventives pour protéger la santé et l'environnement;
- innover afin de trouver de nouveaux produits et procédés qui préservent les ressources, réduisent au minimum les déchets et offrent une valeur ajoutée;
- nous engager, avec nos partenaires commerciaux, à assurer la saine gestion et la sécurité de nos produits, de nos services et des matières premières pendant tout leur cycle de vie;
- comprendre les attentes en matière de responsabilité sociale et y répondre;
- travailler avec tous les intervenants afin d'élaborer des normes et des politiques publiques qui améliorent la durabilité, de promouvoir les exigences juridiques et d'en respecter ou dépasser la lettre et l'esprit;
- promouvoir la sensibilisation à la Gestion responsable à tous les niveaux, faire preuve d'un véritable leadership et inspirer les autres à s'engager envers ces principes, dans toute la chaîne de valeur des produits chimiques.





L'ACIC sollicite les commentaires et les conseils sur son rendement et ses rapports du Comité consultatif national de l'Association et de son groupe directeur sur la protection de l'environnement qui rassemble les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des ONG environnementales, du milieu universitaire et de l'industrie de la chimie.

**POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :**

**Luc Robitaille**, vice-président, Gestion responsable  
[LRobitaille@ciac-acic.ca](mailto:LRobitaille@ciac-acic.ca)

**Shannon Watt**, directrice, Environnement et  
Politique de la santé [swatt@ciac-acic.ca](mailto:swatt@ciac-acic.ca)

# Depuis 1992, LES MEMBRES DE L'ACIC ONT :



## QUALITÉ DE L'AIR

réduit les émissions de dioxyde de soufre de **90 %**



## SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS

réduit de **50 %** le nombre d'incidents liés aux procédés de fabrication et pratiquement éliminé les incidents majeurs



## ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

réduit les émissions de gaz à effet de serre de **66 %** grâce à l'efficacité des opérations, à d'importants investissements dans la mise à niveau des procédés et à l'innovation des produits



## SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

préparé et mis en place des plans d'intervention d'urgence pour faire en sorte que les collectivités soient en mesure d'intervenir en cas d'incidents liés à des produits chimiques — vérification par un tiers : **100 %**



## QUALITÉ DE L'EAU

presque totalement éliminé les rejets dans l'eau — une réduction de **99 %**



## DIALOGUE ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRES

collaboré avec les collectivités vivant à proximité des installations de nos membres afin de s'assurer que le public comprend les risques et les avantages des opérations et des produits — vérification par un tiers : **100 %**



## SUBSTANCES TOXIQUES

dans le cadre de leurs engagements en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), réduit de **90 %** les émissions de substances toxiques



## GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

travaillé avec les chaînes d'approvisionnement — du fournisseur au client — pour minimiser les risques tout au long du cycle de vie de leurs produits, y compris pendant le transport des produits — vérification par un tiers : **100 %**



## DÉCHETS DANGEREUX

depuis le début de la production des rapports en 1995, réduit de **64 %** les déchets dangereux destinés à l'élimination



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

convenu de s'engager à atteindre des objectifs ambitieux pour réduire les déchets de plastique dans l'environnement — tous les emballages de plastique doivent être réutilisables, recyclables ou récupérables d'ici 2030



## SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

réduit le nombre de blessures et de maladies professionnelles de **78 %**, l'un des taux d'accidents les plus bas dans l'industrie canadienne



# RÉDUCTION DES ÉMISSIONS



L'industrie de la chimie s'est donné comme priorité de **réduire les émissions de polluants atmosphériques** comme les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils, contribuant ainsi à assainir l'air pour tous les Canadiens.

**L**es oxydes d'azote ( $\text{NO}_x$ ) sont émis lors de la combustion des combustibles fossiles, principalement par les véhicules, et ont un effet néfaste sur la qualité de l'air. Le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) est un gaz incolore et l'une des principales causes des pluies acides qui peuvent endommager les cultures, les forêts et les écosystèmes. Les composés organiques volatils (COV) sont des substances contenant du carbone qui proviennent de produits de consommation courants comme l'essence, les solvants et la peinture à base d'huile. En présence de la lumière du soleil, les COV réagissent avec le  $\text{NO}_x$  pour former de l'ozone troposphérique. Lorsqu'ils sont mélangés avec du dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) dans l'atmosphère, les COV créent également des particules fines, un autre polluant atmosphérique important.

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACIC POUR ASSAINIR L'AIR QUE RESPIRENT LES CANADIENS

Réduire les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air que respirent les Canadiens est une priorité pour les membres de l'ACIC. Depuis 2004, les entreprises membres de l'ACIC ont :

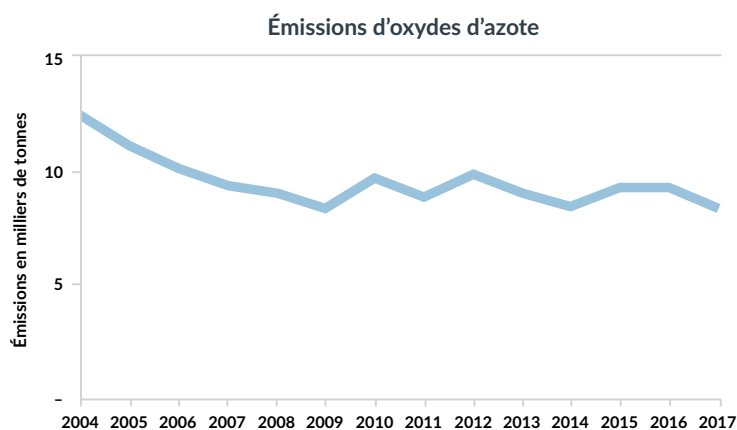
- réduit les émissions de  $\text{NO}_x$  de 32 %;
- réussi à réduire de 76 % les émissions de  $\text{SO}_2$ ;
- réduit les émissions de COV de plus de 27 %;
- réduit de 77 % les particules fines ( $\text{PM}_{2,5}$ ).

En 1997, les 25 plus grandes entreprises émettrices de COV, membres de l'ACIC, ont signé un protocole d'entente avec Environnement Canada en vue de réduire volontairement leurs émissions de COV à 25 % sous les niveaux de 1997 dans un délai de cinq ans. Non seulement ont-ils atteint cet objectif, mais ils l'ont triplé avec une réduction impressionnante de 75 % depuis 1997.

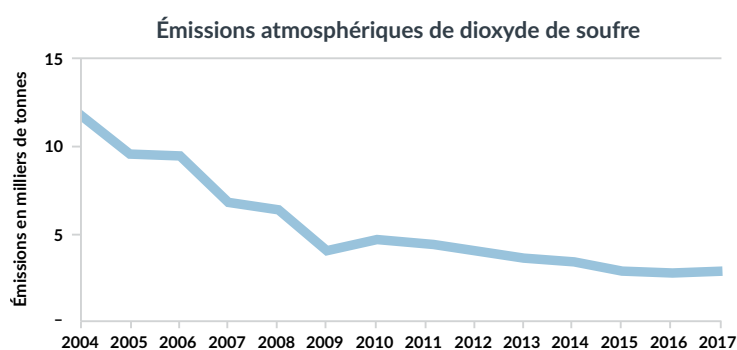


## NOVA Chemicals lauréate du prix Blue Sky

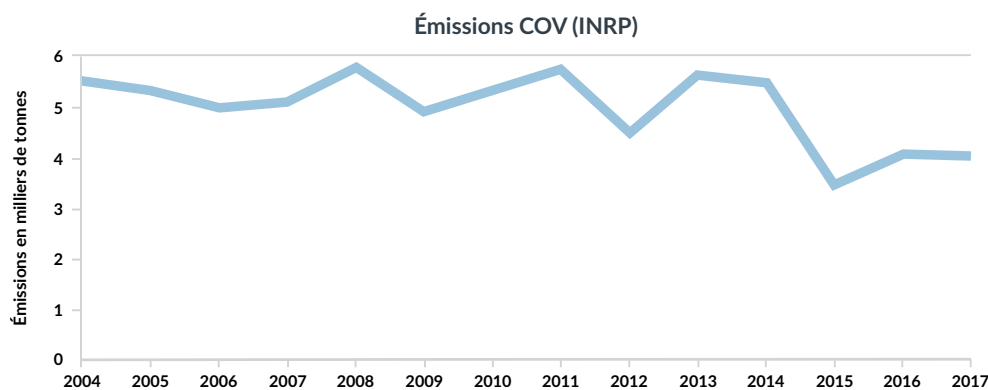
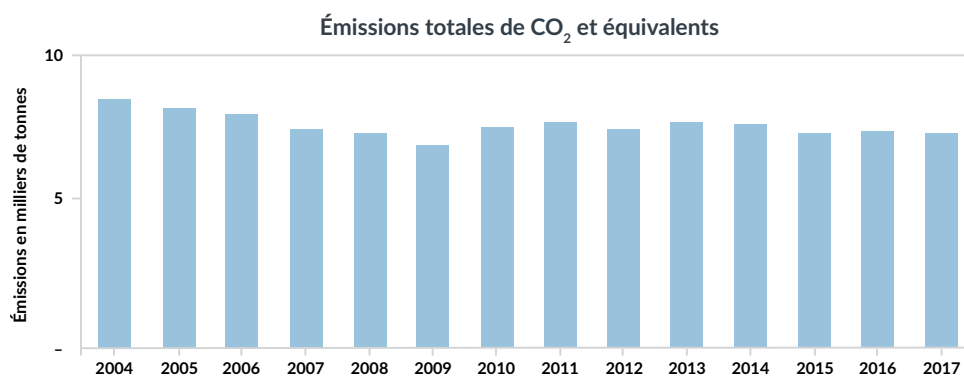
NOVA Chemicals est fière d'avoir reçu le prix Blue Sky, le 6 juin 2018, dans le cadre de la Journée de l'air pur. Ce prix est remis par la Parkland Airshed Management Zone (PAMZ) Association aux particuliers et aux organismes qui prennent des mesures exemplaires afin d'améliorer la qualité de l'air dans la région de la PAMZ du centre de l'Alberta. Le prix a été décerné à NOVA Chemicals en reconnaissance du projet de réfection de ses installations de production d'éthylène (E2 Furnace Refurbishment Project) et de ses objectifs de réduction des émissions de  $\text{NO}_x$ . NOVA a lancé ce projet en 2014 dans le cadre de son engagement à l'égard du développement durable et de l'amélioration continue des opérations. Le projet, qui s'étend sur huit ans, vise à réduire de 30 à 40 % les émissions de  $\text{NO}_x$ . Des essais effectués récemment dans les chaudières remises à neuf confirment que NOVA atteint cet objectif. Cinq des 11 chaudières ont été remises à neuf et la réfection de quatre des six autres devrait être terminée d'ici 2021.



<sup>1</sup> Les données sur les émissions publiées dans le présent rapport ont été obtenues par le truchement du système de déclaration en ligne à l'aide du guichet unique d'Environnement Canada. Les membres de l'ACIC déclarent tous les rejets par l'entremise du Plan directeur national pour la réduction des émissions (PDRE) et de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) d'Environnement Canada.



L'ACIC sollicite les commentaires et les conseils sur son rendement et ses rapports du Comité consultatif national de l'Association et de son groupe directeur sur la protection de l'environnement qui rassemble les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des ONG environnementales, du milieu universitaire et de l'industrie de la chimie.







## **Methanex fait œuvre utile grâce à l'injection de CO<sub>2</sub> et au soutien de sources d'énergie à faibles émissions de carbone**

Depuis 2013, l'usine de Methanex à Medicine Hat injecte dans son procédé du CO<sub>2</sub> recyclé provenant d'une installation voisine. Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est l'un des gaz de synthèse produits à partir du gaz naturel nécessaires à la fabrication de méthanol. En injectant plus de CO<sub>2</sub> dans le procédé, l'excès d'hydrogène (non converti autrement et utilisé comme combustible dans le reformeur) est combiné aux déchets de CO<sub>2</sub> et converti en méthanol. L'efficacité accrue de l'injection de CO<sub>2</sub> permet de produire un méthanol dont l'empreinte carbone du cycle de vie est inférieure de 35 % à celle du méthanol classique. Le volume de CO<sub>2</sub> injecté à l'installation de Methanex est passé d'environ 15 000 tonnes en 2013 à plus de 130 000 tonnes aujourd'hui.



# LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Les gouvernements fédéral et provinciaux cherchent des solutions à faibles émissions de carbone alors qu'ils font face aux **répercussions des changements climatiques**. Le secteur canadien de la chimie et ses travailleurs hautement qualifiés sont particulièrement bien placés pour offrir des solutions novatrices dans la lutte contre les changements climatiques.

À l'échelle mondiale, les industries des produits chimiques et pétrochimiques sont de loin les plus grands utilisateurs industriels d'énergie, représentant 10 % de la demande mondiale totale d'énergie. Plus de 80 % des émissions surviennent pendant le processus de fabrication. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles l'utilisation de matières premières à faible teneur en carbone et la mise en œuvre des meilleures technologies de procédés jouent un rôle si important dans la détermination des émissions globales de gaz à effet de serre (GES) provenant des produits chimiques.

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACIC POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

À l'échelle mondiale, la fabrication de produits chimiques représente 7 % des émissions totales de GES. Au Canada, en revanche, le secteur représente moins de 0,5 % de l'inventaire national des GES grâce à l'engagement de l'industrie à l'égard de l'innovation et à l'appui du gouvernement.

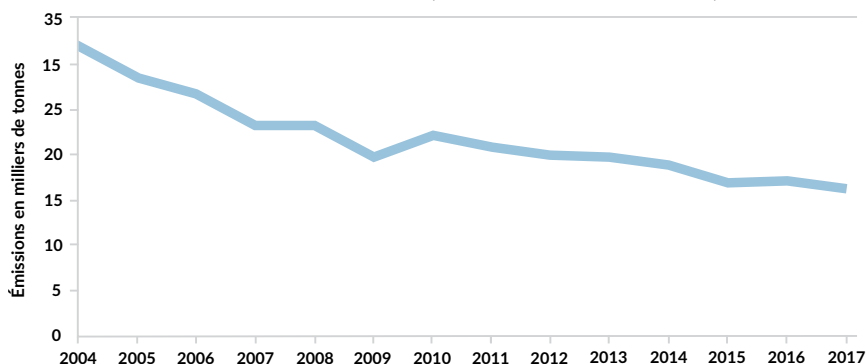
L'industrie canadienne de la chimie est un chef de file mondial de la production de produits chimiques à faibles émissions de carbone. Le plus grand avantage naturel dont jouit le secteur de la chimie est peut-être l'accès à d'abondants approvisionnements des produits de liquides du gaz naturel. L'industrie canadienne de la chimie continue de faire preuve de leadership sur la scène internationale en ce qui a trait à sa propre empreinte énergétique, reconnaissant qu'elle doit contribuer à la réduction des émissions de GES, mais aussi fournir des solutions aux changements climatiques.

La société internationale d'experts-conseils McKenzie & Company a mis au point une feuille de route technologique pour le secteur mondial de la chimie qui indique toutes les technologies de production d'énergie et de réduction des émissions de GES disponibles aujourd'hui. Chacune de ces technologies est déjà utilisée dans une ou plusieurs installations au Canada; on y utilise même des technologies considérées comme expérimentales ou précommerciales.

Depuis 2004, les membres de l'ACIC ont investi des sommes considérables pour réduire leurs émissions de dioxyde de carbone de 18 % :

- investissements dans de nouvelles usines et technologies;
- efforts visant à conserver l'énergie grâce à un meilleur suivi de la consommation d'énergie et des émissions;
- investissements dans des installations de cogénération de chaleur et d'électricité;
- utilisation de combustibles à plus faible teneur en carbone;
- modification des procédés;
- capture et utilisation du CO<sub>2</sub> dans les installations de production ou de récupération assistée du pétrole;
- remplacement ou mise à niveau des vieilles chaudières et fournaies.

Annexe 1 de la LCPE (moins les émissions de GES)

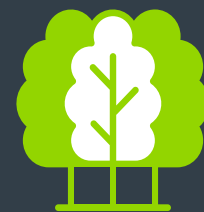




## Mise en commun des ressources de grappes intégrées

Le secteur canadien de la chimie crée régulièrement des grappes intégrées pour utiliser les coproduits des processus de production primaire et les transformer en produits de grande valeur. Par exemple, le CO<sub>2</sub> de l'usine de Dow Chemical à Fort Saskatchewan est envoyé à une usine de production de Praxair située à proximité, où il est purifié pour être utilisé dans des produits industriels et commerciaux. Praxair utilise aussi le même site pour produire de l'oxygène qui est ensuite utilisé à l'installation de Dow Chemical.

# CONSERVATION DES RESSOURCES



La Gestion responsable<sup>MD</sup> incite les entreprises à **trouver des façons novatrices d'éliminer les déchets**, d'améliorer leur efficacité énergétique, de conserver les ressources et de réduire leurs émissions durant tout le cycle de vie de leurs produits — de la conception, la production et la distribution jusqu'à leur utilisation par les clients, pour ne citer que ces étapes.

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACIC POUR CONSERVER LES RESSOURCES

L'industrie canadienne de la chimie est très innovante et reconnue mondialement comme la meilleure de sa catégorie en matière d'efficacité énergétique et de réduction de l'intensité des émissions de carbone. Grâce à un suivi rigoureux de la consommation d'énergie au cours des 24 dernières années, les membres et les partenaires de l'ACIC ont mis en place des systèmes structurés de gestion de l'énergie et ont pris des mesures pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs activités.

Une recherche menée par l'Agence internationale de l'énergie révèle que pour chaque unité d'émission de GES découlant de la fabrication de produits chimiques, la production et les technologies utilisées par l'industrie donnent lieu à une réduction nette de 3,1 unités d'émission durant le cycle de vie d'un produit — de l'extraction de matières premières et de combustible à l'utilisation finale, en passant par la production et jusqu'à la gestion en fin de vie.

En utilisant les nouvelles technologies, ce ratio s'établit à plus de 4:1. Les secteurs du bâtiment, des transports, de l'énergie, de l'agriculture, de la climatisation et de la réfrigération comptent parmi les technologies émergentes les plus importantes qui aident le monde à passer à une économie à faibles émissions de carbone. Des études

montrent que les émissions mondiales seraient inférieures de plus de neuf gigatonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par année si ces technologies étaient exploitées de manière optimale dès maintenant. Cela représente plus que les émissions annuelles des États-Unis.

Lorsque l'ACIC a commencé à déclarer les déchets en 1995, ses membres produisaient plus de 61 400 tonnes de déchets dangereux destinés à l'élimination. Depuis, ils ont réduit les déchets dangereux destinés à l'élimination à 22 070 tonnes, soit une réduction de 64 %.







# SÉCURITÉ AU TRAVAIL



La sécurité est une priorité absolue pour toute entreprise signataire de la Gestion responsableMD. Depuis plus de 34 ans, les membres de l'ACIC créent des milieux de travail aussi **sains et sécuritaires que possible** grâce à des initiatives comme le réseau SHARE (Safety, Health, Analysis, Recognition and Exchange – échange, reconnaissance et analyse de la santé et de la sécurité) de l'ACIC. SHARE réunit les professionnels de la santé et de la sécurité des entreprises membres de l'ACIC qui s'engagent à mesurer, à suivre et à améliorer continuellement le rendement, dans le but d'assurer un milieu de travail exempt de blessures et de maladies professionnelles.

**D**ans le cadre des réunions du réseau SHARE et de l'examen du rendement en matière de santé et de sécurité, l'ACIC a déterminé que les glissements, les trébuchements et les chutes sont les principales causes d'accidents, surtout pendant les mois d'hiver. Par conséquent, plusieurs installations ont exigé le port de crampons durant la période hivernale. Elles ont constaté une diminution spectaculaire du nombre de blessures depuis la mise en place de cette pratique et son adoption par d'autres entreprises membres.

## SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS

Pour protéger leurs travailleurs, le public et l'environnement, toutes les entreprises membres de l'ACIC doivent mettre en place des systèmes complets de gestion de la sécurité des procédés et respecter les normes établies par la Société canadienne de génie chimique. Tout écart entre le système de gestion d'une entreprise et une norme particulière doit être évalué, et des plans d'action doivent être élaborés et mis en œuvre afin de s'assurer que la sécurité des procédés de l'entreprise atteint un niveau acceptable. L'examen exhaustif du système de gestion de la sécurité des procédés d'une société est une composante fondamentale du processus triennal de vérification de la Gestion responsable.

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACIC POUR FAVORISER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS

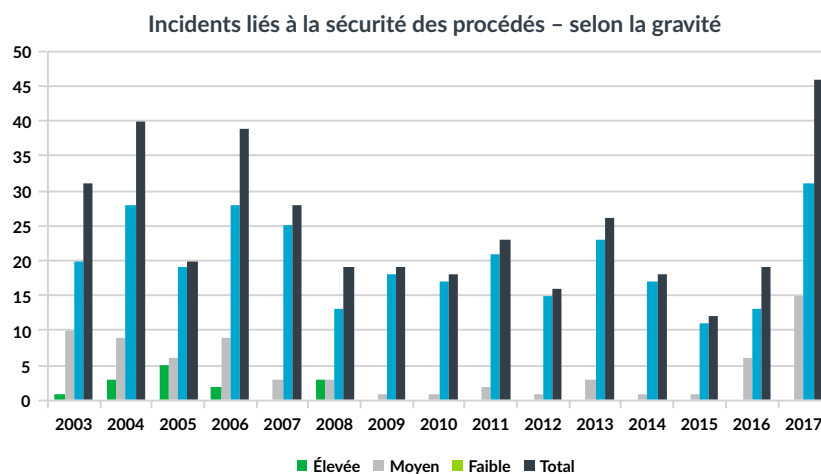
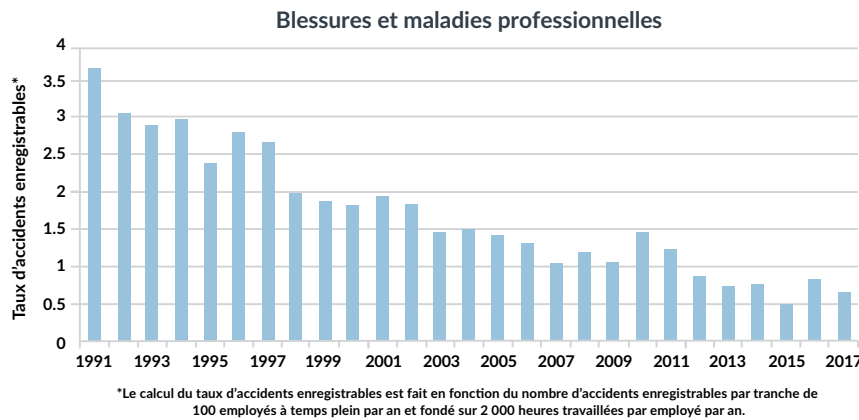
Depuis 1990, les membres de l'ACIC ont réduit de 78 % le nombre de blessures et de maladies dans leurs établissements. Ils ont également réduit le nombre d'incidents liés à la sécurité

des procédés de 50 % depuis 2004 et ont complètement éliminé les incidents de niveau 3, les plus graves, depuis 2009.

Et ils ne s'arrêtent pas là. Les entreprises membres intensifient leurs efforts et étendent leurs programmes de sécurité aux entrepreneurs et aux autres fournisseurs de services afin d'assurer la sécurité de tous ceux qui travaillent dans le domaine de la chimie.

## Élaboration et publication de la norme CSA Z767

En collaboration avec des organismes aux vues similaires, l'ACIC et ses membres ont contribué à l'élaboration et à la publication d'une norme de gestion de la sécurité opérationnelle (GSO) en 2017. On entend par GSO l'application de principes et de systèmes en vue de prévenir les incidents liés aux procédés et y réagir. Cette norme, appelée CSA Z767, aide les entreprises à déterminer les exigences de rendement pour les organismes qui prévoient mettre en œuvre un système de GSO ou l'ont déjà fait. La norme a été préparée par le comité technique des normes de GSO de l'Association canadienne de normalisation, qui compte des représentants de divers secteurs de l'industrie, d'organismes de réglementation, d'établissements universitaires et des gouvernements au Canada. L'élaboration de cette norme a été rendue possible, en partie, grâce au soutien financier de l'ACIC et aux contributions techniques de nos membres.



## MEGlobal Canada remporte l'or à la remise des prix Sécurité au travail au Canada

MEGlobal Canada, entreprise de produits chimiques de l'Alberta et membre de l'ACIC, est fière d'avoir remporté l'or à la remise des prix Sécurité au travail au Canada 2018 dans la catégorie Chimie. Avec ses installations de fabrication à Prentiss et à Fort Saskatchewan, en Alberta, le producteur d'éthylène glycol a été distingué en raison de ses objectifs de développement durable à long terme qui visent à maximiser le rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les cibles de 0,1 pour le taux de blessures et de maladies, de zéro pour les activités liées à la sécurité des procédés et de zéro pour les incidents de transport sont indiquées sur le site Web de l'entreprise à des fins de transparence. Dans le cadre des audits externes qui sont effectués régulièrement, les vérificateurs relèvent les lacunes du système de gestion de la sécurité de l'entreprise et recommandent des améliorations fondées sur les pratiques exemplaires.

## Methanex s'associe à Minerva Canada pour offrir de la formation sur la santé et la sécurité

En 2018, Methanex a formé un partenariat avec Minerva Canada, un organisme sans but lucratif voué à la sensibilisation à la santé et à la sécurité. Methanex, membre de l'ACIC et le plus important producteur et fournisseur de méthanol au monde, travaille avec Minerva pour établir des partenariats entre des experts de l'industrie et des étudiants des cycles supérieurs des universités canadiennes afin de créer des modules d'enseignement qui combleront les lacunes en matière de santé et de sécurité dans les programmes d'études en génie. Ce projet a été mis sur pied en réponse aux commentaires de l'industrie selon lesquels les étudiants terminent leurs études universitaires avec une compréhension limitée de la santé et de la sécurité. En 2018, des employés de Methanex de Medicine Hat ont travaillé avec l'Université de l'Alberta à l'élaboration d'un module de communication des risques afin d'enseigner aux étudiants en génie comment faire part des risques aux intervenants externes en utilisant différents scénarios fondés sur des exemples concrets. Une fois terminés, tous les modules du programme seront disponibles gratuitement sur le site Web de Minerva.



# SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



Chaque jour, des produits chimiques sont transportés dans les collectivités canadiennes par train, par route ou par pipeline. Il est primordial pour les membres de l'ACCIC **d'assurer le transport sécuritaire de ces produits**. Et l'obligation de rendre compte et d'être sensible aux préoccupations du public, en particulier des collectivités dans lesquelles elles font affaire, est également un élément fondamental des entreprises partenaires de la Gestion responsable<sup>MD</sup>.

**G**âce à TRANSCAER<sup>MD</sup>, une initiative volontaire dirigée par l'ACCIC et l'Association des chemins de fer du Canada, les membres de l'ACCIC travaillent en étroite collaboration avec les collectivités situées le long des voies de transport pour s'assurer que les résidents, les représentants municipaux et les premiers intervenants sont au courant des dangers associés à leurs produits. Ils aident également les collectivités à se préparer et à intervenir en cas d'incidents de transport de marchandises dangereuses.

Être un bon voisin est au cœur de la définition d'une entreprise de Gestion responsable, et c'est pourquoi les membres de l'ACCIC doivent établir un dialogue ouvert avec les citoyens locaux pour s'assurer :

- qu'ils sont conscients des dangers associés aux activités des membres;
- qu'ils sont au courant des mesures prises par les membres pour réduire les risques associés à leurs activités et au transport de leurs produits;
- qu'ils connaissent les particularités de leur système local d'alerte d'urgence et savent ce qu'ils doivent faire pour se protéger et protéger leur famille en cas d'incident chimique dans leur collectivité.

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACCIC POUR RENDRE NOS COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES

Les membres de l'ACCIC doivent avoir en place un plan d'intervention d'urgence démontrant leur capacité d'intervenir de façon sécuritaire et efficace, de contenir et d'atténuer tout incident de transport de produits chimiques. Ils doivent aussi élaborer des plans de sécurité des transports qui favorisent :

- le mode de transport le plus sûr possible;
- l'itinéraire le plus sécuritaire possible, tout en prenant des mesures pour réduire les risques associés à cet itinéraire;
- le recours au transporteur offrant les services les plus sécuritaires.

## LES MEMBRES DE L'ACCIC DOIVENT ÉGALEMENT METTRE EN PLACE DES PLANS DE GESTION DES URGENCES PROPRES AU SITE DÉMONTRANT :

- qu'ils ont la capacité d'intervenir de façon sécuritaire et efficace, de contenir et d'atténuer les effets d'un incident lié à leurs activités;
- qu'ils ont mis leur plan à l'essai, avec la participation active d'autres industries, de représentants municipaux, de premiers intervenants et de membres des médias dans leurs collectivités.



## Activité de sensibilisation 2018 de TRANSCAER<sup>MD</sup> Canada

En 2018, TRANSCAER<sup>®</sup> Canada a organisé au total 35 activités de sensibilisation partout au pays pour aider à former 1 760 premiers intervenants sur les processus d'intervention en cas d'incidents en lien avec le transport de marchandises dangereuses et sur la façon de s'y préparer. Les participants, qui représentaient un large éventail d'organisations, regroupaient des pompiers, des policiers, des fonctionnaires et divers fournisseurs de services de la chaîne de valeur de la chimie. Ces séances de sensibilisation et de formation étaient offertes sous diverses formes, dont des exposés sur la sécurité des marchandises dangereuses, des simulations d'incidents réels au moyen d'équipements comme des caravanes mobiles de formation sur les marchandises dangereuses, des remorques à mousse, des expositions de vannes ainsi que des démonstrations de réparation de wagons-citernes et de vannes à l'aide de trousse de recouvrement. Malgré le retrait du CCPX 911 (formation sur la sécurité ferroviaire offerte par TRANSCAER à bord du *Safety Train*) dont la structure vétuste était irréparable, les organisateurs de TRANSCAER se sont engagés à faire en sorte que le reste du calendrier de formation se déroule comme prévu en remplaçant, dans la mesure du possible, d'autres accessoires de formation du *Safety Train*.

## Evonik Canada enseigne la sécurité du transport ferroviaire

En septembre 2018, Evonik Canada, membre de l'ACIC, a organisé une activité de formation TRANSCAER à son installation de peroxyde d'hydrogène à Gibbons, en Alberta, en collaboration avec des entrepreneurs locaux d'intervention d'urgence et le Canadien National. Les instructeurs ont animé une séance de formation en classe et une démonstration en direct du transport de produits par train. Les scénarios de formation portaient sur des déraillements de trains et des collisions de camions nécessitant le déchargement de récipients dans d'autres conteneurs d'expédition avant qu'ils puissent être retirés des lieux. Cet exercice a permis aux intervenants d'urgence de travailler ensemble dans un environnement contrôlé

afin de se préparer à intervenir en cas d'incident réel. Les étudiants en ont appris davantage sur les scénarios possibles, la manipulation du peroxyde d'hydrogène ainsi que sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle, des wagons-citernes et du matériel de pompage. Evonik a fourni la gare de triage, le wagon, la remorque, entre autres équipements. En utilisant l'équipement trouvé lors d'accidents de transport et d'interventions en situation réelle, les étudiants ont appris non seulement à utiliser l'équipement de façon sécuritaire, mais aussi à s'assurer que tout l'équipement fonctionnait comme prévu.

## Programme d'assistance d'urgence-transport (TEAP III)

Le TEAP III est un programme de l'ACIC qui a été conçu afin de maintenir un réseau d'intervention d'urgence national pouvant atténuer, de façon sécuritaire et efficace, les répercussions des incidents de transport de produits chimiques, partout au pays. Le TEAP III est un forum où les membres de l'ACIC, les compagnies de transport et les fournisseurs de services d'urgence peuvent partager de l'information et des pratiques exemplaires, et encourager l'amélioration continue en matière de préparation et d'intervention d'urgence liée au transport de produits chimiques.

Dans le cadre du TEAP III, l'ACIC et ses organismes partenaires ont établi deux normes :

- La Norme de l'ACIC à l'égard des interventions d'urgence en transport définit les critères minimaux que les entreprises membres de l'ACIC doivent respecter en matière de préparation et d'intervention liées au transport routier et ferroviaire, notamment les exigences de planification, d'administration, de formation, d'utilisation des ressources et d'évaluation.
- La Norme TEAP III pour les fournisseurs de services d'intervention d'urgence en transport définit les critères utilisés par les équipes du TEAP afin d'évaluer la capacité des fournisseurs de services à atténuer de façon sécuritaire les répercussions des incidents liés au transport de produits chimiques.



## Promouvoir l'économie circulaire

En 2018, l'ACIC a annoncé, de concert avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques, des objectifs ambitieux qui soulignent l'engagement de ses membres à l'égard d'un avenir sans pollution plastique : le recyclage ou la récupération de tous les emballages de plastique d'ici 2030 et la réutilisation, le recyclage ou la récupération de tous les emballages de plastique d'ici 2040. Afin d'atteindre ces objectifs, il faudra investir des sommes considérables dans toute la chaîne de valeur pour moderniser l'infrastructure et améliorer la conception des emballages. Les membres de l'ACIC sont déterminés à faire en sorte que leur industrie demeure à l'avant-garde des solutions canadiennes à l'enjeu mondial de la réduction de la quantité de matières plastiques dans les sites d'enfouissement.

# GESTION DES PRODUITS



La gestion des produits est un pilier de la Gestion responsable<sup>MD</sup>. Toutes les entreprises membres de l'ACIC doivent assumer la responsabilité d'un produit tout au long de son cycle de vie en **réduisant les risques pour l'environnement, la santé ou la sécurité** qui y sont associés.

## DISTRIBUTION RESPONSABLE<sup>MD</sup>

**P**ar le biais de la Distribution responsable, les entreprises membres de l'ACIC travaillent en partenariat avec l'Association canadienne des distributeurs de produits chimiques pour assurer la saine gestion des produits chimiques dans l'ensemble de leurs réseaux de distribution. Le programme régit tous les aspects des activités d'une entreprise en ce qui concerne la distribution de produits chimiques et la fourniture de services chimiques. Dans le cadre de la Distribution responsable, les entreprises s'engagent à rendre des comptes et à agir de façon socialement responsable en tout temps.

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACIC POUR FAVORISER LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

La gestion des produits est au cœur de toutes les entreprises membres de l'ACIC. Les membres établissent des relations de travail étroites avec les fournisseurs, les

distributeurs, les fournisseurs de services logistiques et les clients. Ils mettent également en œuvre des processus pour s'assurer que :

- l'on effectue une évaluation continue des produits afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire les risques associés aux matières premières et aux produits;
- les employés et le public connaissent et comprennent les dangers, les risques et les avantages inhérents à chacun des produits de l'entreprise;
- l'équipement et les procédures de livraison aux clients sont examinés avant la première vente et que des examens de suivi sont effectués de façon continue;
- la vente de produits chimiques est interdite à moins que le client ou le fournisseur puisse produire une garantie raisonnable de ses intentions et de sa capacité de bien gérer ces substances;
- le rendement des fournisseurs fait l'objet d'un examen régulier afin de favoriser l'amélioration continue tout au long de la chaîne de valeur.

## Investir dans les infrastructures de recyclage pour aider les collectivités

En 2018, NOVA Chemicals a annoncé un investissement de près de 2 millions de dollars sur trois ans pour empêcher les débris de plastique d'atteindre l'océan. Cet investissement appuie le projet STOP, une nouvelle initiative mondiale visant à réduire la pollution marine par les plastiques, notamment dans les pays enregistrant d'importantes fuites de plastiques dans les océans. L'investissement de NOVA Chemicals soutiendra le premier partenariat municipal à Muncar, une communauté de pêche côtière située à Banyuwangi, en Indonésie. La ville ne disposant que d'un minimum de services de gestion des déchets, de nombreux citoyens sont obligés de déverser leurs débris directement dans l'environnement.





### **Mobilisation communautaire à Sarnia-Lambton**

Après les conclusions récurrentes des vérificateurs, l'attention des médias et les discussions au Comité consultatif national de l'ACIC, cette dernière s'est jointe à l'Association canadienne des carburants pour examiner les pratiques relatives à la sensibilisation des collectivités et aux communications en cas d'intervention d'urgence autour de la grappe pétrochimique de Sarnia-Lambton. Les entreprises locales, dont certaines ne sont pas membres de l'ACIC, ont déjà mis en place un plan pour répondre aux préoccupations soulignées dans le cadre de cet examen, y compris la réorganisation de structures industrielles communautaires locales, pour permettre aux industries de travailler avec les intervenants locaux de façon proactive afin de s'assurer que les résidents sont suffisamment informés et bien préparés en cas d'incidents.

# DIALOGUE ET PARTICIPATION COMMUNAUTAIRES



Les entreprises partenaires de la Gestion responsable<sup>MD</sup> croient que les Canadiens, en particulier ceux qui vivent dans les collectivités où elles font affaire, sont en droit de comprendre les risques et les avantages d'être leurs voisins. Elles estiment aussi que les **opinions et les préoccupations des membres de la collectivité sont importantes.**

**P**our permettre aux collectivités d'avoir voix au chapitre, les représentants locaux désignés par la collectivité ont l'occasion de participer pleinement au processus triennal de vérification de la Gestion responsable et de déterminer en dernière analyse si les membres respectent leurs engagements à l'égard de la Gestion responsable.

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACIC POUR MOBILISER LES COLLECTIVITÉS

Afin d'aider les entreprises membres de l'ACIC à mieux comprendre les préoccupations, les besoins et les aspirations de la collectivité, ainsi que ses attentes en matière de responsabilité sociale des entreprises, les

membres favorisent une sensibilisation et un dialogue communautaires continus en veillant à :

- fournir des renseignements proactifs sur leurs activités, leurs produits, leurs services, leurs déchets, leurs répercussions sociales, leurs avantages, les dangers et les risques connexes, y compris les scénarios les plus défavorables;
- mettre en place un mécanisme officiel pour recevoir les questions, les plaintes, les préoccupations ou les suggestions du public et y répondre;
- fournir à la collectivité de l'information sur les plans visant à modifier les opérations et à saisir toutes les occasions d'influer sur ces plans avant qu'ils ne soient mis en œuvre.

## Northeast Region Community Advisory and Emergency Response (NRCAER)

NRCAER est une association d'aide mutuelle en cas d'urgence qui a été créée en 1991 à Fort Saskatchewan, en Alberta. Ses membres comprennent des professionnels de la gestion des urgences, des sociétés pipelières, des fabricants et des transporteurs de produits chimiques — dont plusieurs sont des entreprises signataires de la Gestion responsable — ainsi que des municipalités de la région. Le NRCAER offre de la formation, élabore des plans et fait connaître les meilleures pratiques en matière d'intervention d'urgence. Le NRCAER a mis sur pied une ligne téléphonique pour fournir de l'information sur les activités du site industriel dans la région. Les renseignements sont mis à jour afin d'informer le public des activités pouvant paraître inhabituelles mais qui, pour la plupart, résultent des opérations courantes – bruit ou signal d'alarme inusité, vibrations prolongées, fumée ou feu, odeurs, intensité du trafic et exercices d'entraînement.

## Élaboration de codes de Gestion responsable pour les communautés autochtones

La Gestion responsable veut que les peuples autochtones constituent un groupe distinct qui a droit à des attentions particulières. Outre les mesures prises en matière de communication et de dialogue avec les collectivités vivant à proximité de sites en exploitation, l'ACIC a créé, en 2018, un groupe de travail composé de certains de ses membres et de communautés autochtones en vue d'élaborer des codes de Gestion responsable pour mobiliser les communautés autochtones situées près des installations d'un membre de l'ACIC ou exerçant leurs droits fonciers ancestraux dans la région. Cet engagement auprès des communautés autochtones doit être fondé sur la compréhension de leur culture et de leurs droits particuliers. Ces codes devraient être publiés en 2019.





## **Nouveau complexe de la Canada Kuwait Petrochemical Corporation**

La Canada Kuwait Petrochemical Corporation (CKPC) a annoncé qu'elle consacrera 4,5 milliards de dollars à la construction d'une usine de traitement pétrochimique dans le comté de Sturgeon, en Alberta. CKPC est une coentreprise formée entre Pembina Pipeline Corporation et la Petrochemical Industries Company K.S.C. du Koweït. Elle en est à l'étape de la conception d'un complexe de déshydrogénation du propane et de valorisation du polypropylène de calibre mondial. Le nouveau complexe permettra de transformer environ 23 000 barils de propane par jour en polypropylène pour fabriquer des produits comme des emballages alimentaires, des pièces d'automobile et des produits électroniques. La construction devrait commencer en 2019 et l'on s'attend à ce que le complexe soit pleinement opérationnel d'ici le milieu de 2023. L'investissement est appuyé par un crédit de 200 millions de dollars au titre des redevances du Programme de diversification des produits pétrochimiques de l'Alberta.

## **NOVA Chemicals investit en Ontario**

NOVA Chemicals a annoncé un investissement de 2 milliards de dollars pour la construction d'une nouvelle usine de polyéthylène et l'agrandissement de son usine de craquage d'éthylène de Corunna en Ontario, ce qui représente le plus gros investissement d'entreprise dans la région de Sarnia-Lambton. Le gouvernement de l'Ontario a versé 100 millions de dollars au projet dans le cadre du Fonds pour l'emploi et la prospérité. Cet investissement permettra de créer 2 000 emplois directs et indirects au cours des 10 premières années et entraînera une réduction supplémentaire de 25 % de l'intensité des émissions de GES par rapport aux niveaux de 2016.



# INVESTISSEMENT ET INNOVATION



Les entreprises partenaires de la Gestion responsable<sup>MD</sup> s'efforcent constamment de favoriser l'innovation qui crée des produits et des procédés plus sûrs — des produits conçus pour conserver les ressources et qui offrent une valeur ajoutée à leurs clients. L'approche de la Gestion responsable met aussi en évidence **l'importance de la réussite économique comme facteur de l'amélioration de la performance environnementale.**

## MESURES PRISES PAR LES MEMBRES DE L'ACIC POUR ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS ET FAVORISER L'INNOVATION

En 2018, après des années d'efforts de représentation auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour assurer le succès du secteur canadien de la chimie, celui-ci a fait l'objet de plusieurs annonces importantes. Selon ces annonces, les investissements en capital dans le secteur devraient augmenter de 65 % en 2019. Cette augmentation impressionnante des investissements prévus est attribuable à un certain nombre de facteurs :

- Dans son Énoncé économique de l'automne, le gouvernement fédéral a annoncé une amélioration de la déduction pour amortissement accéléré qui permet de déduire entièrement le coût de la machinerie et de l'équipement mis en service au cours de l'année, rendant ainsi les règles du jeu plus équitables dans le secteur très intégré de la chimie en Amérique du Nord.
- Le gouvernement de l'Alberta a offert au total 1,1 milliard de dollars en soutien à l'investissement en chimie dans le cadre du Programme de diversification

des activités pétrochimiques et un autre milliard de dollars en mesures incitatives dans le cadre du Programme d'infrastructure pour les matières premières pétrochimiques afin d'appuyer les investissements qui augmentent l'approvisionnement en matières premières.

- L'Ontario a annoncé une importante initiative de réduction du fardeau réglementaire visant à simplifier et à moderniser les exigences réglementaires afin d'améliorer les possibilités d'attirer de grands investissements de capitaux. Ensemble, ces facteurs améliorent l'analyse de rentabilisation pour attirer des capitaux d'investissement au Canada.

Les investissements découlant de ces mesures de soutien procureront des avantages aux collectivités partout au Canada en créant plus d'emplois, en générant plus de recettes fiscales et en apportant des améliorations environnementales grâce à l'utilisation de procédés et de technologies plus récents et plus efficaces.

## Nouveau complexe pétrochimique Heartland d'Inter Pipeline

À la fin de 2017, Inter Pipeline a annoncé un investissement de 3,5 milliards de dollars dans la construction d'une usine intégrée de déshydrogénation du propane et de production de polypropylène de calibre mondial en Alberta. L'investissement est appuyé par un crédit de 200 millions de dollars au titre des redevances du Programme de diversification des produits pétrochimiques du gouvernement de l'Alberta et par un investissement de 49 millions de dollars du Fonds stratégique pour l'innovation du gouvernement fédéral. Le nouveau « complexe pétrochimique Heartland » utilisera des ressources abondantes et faibles en carbone comme le gaz naturel et un réseau d'énergie à faibles émissions de carbone, créera 13 000 emplois directs et indirects au cours des quatre premières années; il représente le plus important investissement en capital de l'histoire d'Inter Pipeline.

# MEMBRES

Au 1<sup>er</sup> mars 2019

Arkema Canada Inc.  
ARLANXEO Canada Inc.  
BASF Canada Inc.  
Canada Kuwait Petrochemical Corporation  
CCC Sulphur Products  
The Chemours Canada Company  
Chemtrade Logistics  
Dow Chemical Canada ULC  
ERCO Worldwide  
Evonik Canada Inc.  
Evonik Oil Additives Canada Inc.  
H.L. Blachford Ltd.  
Imperial Oil  
INEOS Canada Partnership  
INEOS Styrolution Canada Ltd.  
Inter Pipeline Ltd.  
Jungbunzlauer Canada  
KRONOS Canada, Inc.  
LANXESS Canada Co./Cie  
MEGlobal Canada ULC  
Methanex Corporation  
National Silicates Limited  
NorFalco Sales, GLENCORE Canada  
Nouryon  
NOVA Chemicals Corporation  
Olin Canada ULC  
PeroxyChem Canada  
Procter & Gamble Canada Inc.  
Praxair Canada Inc.  
Seqens  
Shell Chemicals Canada Ltd.  
Solvay Canada Inc.  
Stepan Canada Inc.  
W.R. Grace Canada Corp.



**Gestion responsable<sup>™</sup>**

Notre engagement envers le développement durable.

## **PARTENAIRES DE LA GESTION RESPONSABLE<sup>MD</sup>**

Canadian National  
Canadian Pacific Railway  
E.I. du Pont Canada Company  
GATX Rail Canada  
Harmac Transportation Inc.  
Harold Marcus Ltd.  
Northwest Tank Lines Inc.  
PROCOR Limited  
Source Energy Services  
Trimac Transportation Ltd.

## **MEMBRES ASSOCIÉS**

Canadian Chlorine Chemistry Council (C4)  
ERM Consultants Canada Ltd.  
Golder Associates Ltd.  
KPMG  
Lakeside Process Controls Ltd.  
Northern Alberta Institute of Technology  
Quinn Contracting Ltd.  
SNC – Lavalin Inc.  
Triangle Fluid Controls Ltd.  
Wood Plc







**Gestion responsable™**  
Notre engagement envers le développement durable.



**ASSOCIATION CANADIENNE DE  
L'INDUSTRIE DE LA CHIMIE**